



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 101073

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le développement du travail temporaire. En 2010, le travail intérimaire a connu une croissance de près de 20 %, portant en décembre 2010 le nombre de travailleurs intérimaires à 659 400. Il s'agit d'une conséquence de la crise qui a frappé de nombreux secteurs d'activité et engendré une précarisation de l'emploi, malgré les efforts du Gouvernement afin de soutenir l'activité. Le travail intérimaire, dans son principe, est une porte vers l'emploi et le retour au contrat à durée indéterminée, mais il s'inscrit très souvent comme une solution de longue durée pour les employeurs et les demandeurs d'emploi. Elle souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet ainsi que les mesures envisagées afin de soutenir l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101073

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1717

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)